



**Pôle vie citoyenne, culturelle et sportive**  
**Action culturelle**

**Décision n° 2023-129**

**Objet** : Contrat de partenariat avec Mme Manon KERJEAN et son organisme *Lost in Frenchlation* dans le cadre de la manifestation « Sceaux fête l'Europe »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la manifestation « Sceaux fête l'Europe » organisée par la Ville, en partenariat avec la mission campus urbain, relations européennes et internationales, et l'intérêt de développer des animations envers le public étudiant et international,

Considérant l'existence de dispositifs permettant le sous-titrage de films en langue étrangère, et la disponibilité d'une copie du film *L'auberge espagnole* de Cédric KLAPISCH avec un sous-titrage en langue anglaise,

Vu la proposition de contrat de Mme Manon KERJEAN, fondatrice de l'organisme *Lost in Frenchlation*,

DECIDE de signer le contrat proposé par Madame Manon KERJEAN, auto-entrepreneuse et fondatrice de l'organisme *Lost in Frenchlation*, dont le siège social est situé au 40 rue Caulaincourt 75018 PARIS pour la date du mercredi 10 mai 2023.

PRECISE que pour la séance du 10 mai 2023 programmée au cinéma municipal Le Trianon à 20h30, 25 % du total des recettes hors taxes générées par la billetterie seront à reverser à l'organisme *Lost in Frenchlation* (Madame Manon KERJEAN), conformément à l'accord prévu dans le contrat pré-cité.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 28 avril 2023



Philippe LAURENT